République Française ***** Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Esternay
*****
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	**14**	**14 + 5 pouvoirs**

Date de convocation 17 février 2021

Date d'affichage du compte rendu 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents : **VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.**

Représentés : **ROUSSEAU Sandrine par FERREIRA Julien, DOYEN Jammes par DUSAUTOY Jérôme, BORDES Frédérique par POUPARD Corine, BOURDICAUD Virginie par PERDREAU Nicolas, FOUQUET Nathalie par VANDIER Dominique.**

Monsieur DUSAUTOY Jérôme a été nommé secrétaire de séance

Objet : Réflexion sur le développement de l'éolien sur le territoire d'Esternay et communes environnantes
N° de délibération : 2021_02_01

Dans le cycle de réflexion préalable à son avis concernant le développement de l'éolien sur le territoire de la Commune d'Esternay et ses communes environnantes, M. le Maire a proposé que des membres d'associations de notre territoire ayant pour objet la défense de l'environnement et plus particulièrement la sauvegarde du cadre de vie des habitants du Nord-Ouest Marnais soient entendus.

Un exposé argumenté et un échange ont permis de comprendre la position de ces associations.

Les conseillers municipaux sont maintenant en capacité équilibrée de porter décision lors d'un prochain conseil municipal.

Dont acte

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN
2021.02.28 09:18:21 +0100
Ref:20210226_153202_1-2-O
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/03/2021 à 04h11
Réference de l'AR : 051-215102195-20210225-2021_02_01-DE
Affiché le 01/03/2021 - Certifié exécutoire le 01/03/2021

République Française
*****
Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Esternay
*****
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	**14**	**14 + 5 pouvoirs**

Date de convocation
17 février 2021

Date d'affichage du compte rendu
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents : **VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.**

Représentés : **ROUSSEAU Sandrine par FERREIRA Julien, DOYEN Jammes par DUSAUTOY Jérôme, BORDES Frédérique par POUPARD Corine, BOURDICAUD Virginie par PERDREAU Nicolas, FOUQUET Nathalie par VANDIER Dominique.**

Monsieur DUSAUTOY Jérôme a été nommé secrétaire de séance

Objet : Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021
N° de délibération : 2021_02_02

Rapporteur : M. le Maire
Rappel et Références
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esternay s'est réuni le 26 janvier 2021.

Motivation et Opportunité
Le procès-verbal en a été établi et transmis à tous les membres du Conseil Municipal.
Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Proposition
Il est demandé à l'assemblée communale de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021.

Décision
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN
2021.02.26 13:35:21 +0100
Ref:20210226_114601_1-2-O
Signature numérique
le Maire

Patrice VALENTIN

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/02/2021 à 13h46
Réference de l'AR : 051-215102195-20210225-2021_02_02-DE
Affiché le 27/02/2021 - Certifié exécutoire le 27/02/2021

Département de la Marne
Arrondissement d'EPERNAY
Commune d'ESTERNAY

Le 17 février 2021

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
ARTICLES L2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT
Présentées lors du Conseil Municipal du 25 février 2021

Décision n°D-2021-07 du 25 janvier 2021 : Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble non bâti sis Lieudit VIVIER cadastré section AE n°267 -Propriétaires : M. GAY Jean-Marie et Mme GAY Maryse.

Décision n°D-2021-08 du 10 février 2021 : Renonciation au droit de préemption urbain sur l'immeuble bâti sur terrain propre sis 1 ruelle du Moulin cadastré section AC n°257-propriétaires : M. DUTER Bruno et Mme BASPIN Yanicke.

Décision n°D-2021-09 du 12 février 2021 : Reconversion de la halle de marchandises de la Gare en RAM/Salle de quartier annexe/école de musique : signature d'un avenant n°1 au marché de travaux lot n°6 (menuiseries extérieures alu/fermetures/serrurerie) avec la société CHAMPAGNE-METALLERIE ayant pour objet de prendre en compte la mise en place d'une porte automatique selon modification de projet pour un montant de 7 369.50 € HT. Le nouveau montant du marché est porté à 71 755.60 € HT.

Décision n°D-2021-10 du 15 février 2020 : Signature avec Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Marne d'un bail de sous-location de la caserne de Gendarmerie d'Esternay pour une durée de neuf ans qui commencera à courir à compter du 1er novembre 2020 pour se terminer le 31 octobre 2029.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/02/2021 à 13h46
Réference de l'AR : 051-215102195-20210225-2021_02_03-DE

République Française
*****
Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Esternay
*****
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	**14**	**14 + 5 pouvoirs**

Date de convocation
17 février 2021

Date d'affichage du compte rendu
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents : **VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.**

Représentés : **ROUSSEAU Sandrine par FERREIRA Julien, DOYEN Jammes par DUSAUTOY Jérôme, BORDES Frédérique par POUPARD Corine, BOURDICAUD Virginie par PERDREAU Nicolas, FOUQUET Nathalie par VANDIER Dominique.**

Monsieur DUSAUTOY Jérôme a été nommé secrétaire de séance

Objet : Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT-compte-rendu
N° de délibération : 2021_02_03

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23 mai 2020 et, conformément aux dispositions des articles
L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon les mêmes articles, la loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de quatre décisions prises selon la liste jointe en annexe (décision n° D-2021-07 à D-2021-10).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN
2021.02.26 13:35:28 +0100
Ref:20210226_114605_1-2-O
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/02/2021 à 13h46
Réference de l'AR : 051-215102195-20210225-2021_02_03-DE

République Française ***** **Département de la Marne**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Esternay
*****
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	**14**	**14 + 5 pouvoirs**

Date de convocation
17 février 2021

Date d'affichage du compte rendu
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents : **VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.**

Représentés : **ROUSSEAU Sandrine par FERREIRA Julien, DOYEN Jammes par DUSAUTOY Jérôme, BORDES Frédérique par POUPARD Corine, BOURDICAUD Virginie par PERDREAU Nicolas, FOUQUET Nathalie par VANDIER Dominique.**

Monsieur DUSAUTOY Jérôme a été nommé secrétaire de séance

Objet : Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2021
N° de délibération : 2021_02_04

Rapporteur : M. le Maire
M. le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2020 (hors chapitre 16 : remboursement d'emprunt).
Délibération

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Article 1er – Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).
Ces crédits s'élèvent à 1 507 277,00 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc de 376 819.25 € (25 % du montant précité).

Article 2 – Précise ci-après, le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

OPERATION 2021-02 – EQUIPEMENTS ET MATERIELS DES SERVICES COMMUNAUX	
- Chapitre 21 article 2188 « autres immobilisations » 7 000 €	
OPERATION 2021-03 – ECLAIRAGE PUBLIC LUMINAIRES RUE DE L'ARBRE HAUT	
-Chapitre 21 article 21538 « autres réseaux »	14 000 €
Soit un montant total de :	***21 000 €***

Article 3 – Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2021 aux opérations prévues.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN
2021.02.28 09:18:15 +0100
Ref:20210226_153401_1-2-O
Signature numérique
le Maire

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/03/2021 à 04h11
Réference de l'AR : 051-215102195-20210225-2021_02_04-DE
Affiché le 01/03/2021 - Certifié exécutoire le 01/03/2021

République Française ***** **Département de la Marne**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Esternay
*****
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	**14**	**14 + 5 pouvoirs**

Date de convocation
17 février 2021

Date d'affichage du compte rendu
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents : **VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.**

Représentés : **ROUSSEAU Sandrine par FERREIRA Julien, DOYEN Jammes par DUSAUTOY Jérôme, BORDES Frédérique par POUPARD Corine, BOURDICAUD Virginie par PERDREAU Nicolas, FOUQUET Nathalie par VANDIER Dominique.**

Monsieur DUSAUTOY Jérôme a été nommé secrétaire de séance

Objet : Convention d'utilisation de supports BT pour caméras de vidéosurveillance
N° de délibération : 2021_02_05

Rapporteur : Monsieur le Maire
Dans le cadre du projet de réseau de vidéosurveillance, la commune d'Esternay doit installer dans les conditions techniques et financières définies par convention, une ou plusieurs caméras sur un ou plusieurs supports du réseau aérien de distribution publique d'électricité basse tension (BT) de son territoire ainsi qu'à en assurer ou en faire assurer la maintenance et l'exploitation.
Considérant qu'il convient à ce titre de signer une convention tripartite entre Enedis, en qualité de concessionnaire du service public de la distribution d'électricité, le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne (SIEM) en qualité d'autorité concédante, et la commune d'Esternay en qualité de maître d'ouvrage pour l'installation et l'exploitation des équipements tiers,
Délibération
LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, Par 19 voix pour, voix contre, abstention
Article Unique – Autorise M. le Maire à signer la convention sus énoncée et ci-annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN
2021.02.26 13:34:38 +0100
Ref:20210226_115002_1-2-O
Signature numérique
le Maire

Patrice VALENTIN

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/02/2021 à 13h40
Réference de l'AR : 051-215102195-20210225-2021_02_05-DE

République Française ***** **Département de la Marne**	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **Commune d'Esternay** ***** **SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	**14**	**12 + 5 pouvoirs**

Date de convocation
17 février 2021

Date d'affichage du compte rendu
26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à dix-neuf heures, la séance du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance du conseil municipal à la Maison du Temps Libre Place des Droits de l'Homme, sous la présidence de **Patrice VALENTIN**, maire.

Présents : **VALENTIN Patrice, VANDIER Dominique, GEERAERTS Carole, BATONNET Jean-Luc, PARIS François, PERDREAU Nicolas, POUPARD Corine, ROYER Patricia, DUSAUTOY Jérôme, MERET Alexandrine, DECOSTERD Laure, FERREIRA Julien, BLOT Hélène, GUILLARD Angelo.**

Représentés : **ROUSSEAU Sandrine par FERREIRA Julien, DOYEN Jammes par DUSAUTOY Jérôme, BORDES Frédérique par POUPARD Corine, BOURDICAUD Virginie par PERDREAU Nicolas, FOUQUET Nathalie par VANDIER Dominique.**

Monsieur DUSAUTOY Jérôme a été nommé secrétaire de séance

Objet : Demande de subvention présentée par le CFA interpro de l'Aube
N° de délibération : 2021_02_06
Rapporteur : M. le Maire
M. le Maire présente la demande du Centre de Formation des Apprentis de l'Aube qui accueille 2 jeunes apprentis domiciliés sur la Commune en vue d'obtenir une aide au financement de cet établissement et contribuer pour l'année 2021 au versement d'une subvention à hauteur de 65 Euros par apprenti ou stagiaire résidant sur la Commune.
Cet organisme bénéficie de l'appui de différentes collectivités territoriales et des entreprises pour financer cette formation.
Néanmoins, considérant que l'apprentissage a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme,
Considérant qu'il s'agit d'un outil efficace et reconnu qui permet à des jeunes d'accéder à l'emploi,
Délibération
LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, Par 17 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 2 (Mme Alexandrine MERET et M. Jérôme DUSAUTOY)
Article 1er – Décide de verser au Centre de Formation des Apprentis de l'Aube, au profit de 2 élèves scolarisés au CFA Interpro de l'Aube et domiciliés à Esternay, une subvention sur l'exercice 2021 d'un montant de CENT TRENTE EUROS (130.00 EUR).
Article 2 – Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 à l'article 6574 (subvention de fonctionnement).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN
2021.02.28 09:18:08 +0100
Ref:20210226_155201_1-2-O
Signature numérique
le Maire

Patrice VALENTIN

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/03/2021 à 04h11
Réference de l'AR : 051-215102195-20210225-2021_02_06-DE
Affiché le 01/03/2021 - Certifié exécutoire le 01/03/2021